

REDUCTION DES EMISSIONS DE CO₂

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Assurer l'accessibilité aérienne tout en respectant les principes du développement durable est inscrit dans la mission de l'EuroAirport. Par conséquent, dans son engagement en faveur de l'environnement, l'aéroport se concentre sur les domaines qui sont les plus importants pour ses parties prenantes et ses propres activités. Cela inclut des efforts pour réduire les émissions de CO₂, en premier lieu celles provenant de ses propres infrastructures.

Lors du congrès annuel de l'Airports Council International (ACI) Europe de juin 2019, les aéroports européens se sont engagés à ramener leurs émissions de CO₂ à net zéro d'ici 2050 (Programme « Net Zero »), dans le but de limiter le réchauffement climatique à 1.5°C. Également engagé dans cette démarche, l'EuroAirport a décidé le 22 octobre 2021 d'atteindre cet objectif plus rapidement :

L'EuroAirport s'engage à atteindre zéro émissions nettes d'ici 2030 pour ses propres infrastructures.

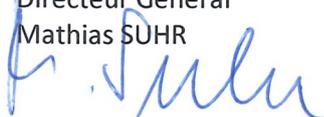
L'atteinte de cet objectif est conditionnée par la mise en œuvre d'actions ciblées sur les systèmes énergétiques de l'aéroport (chauffage, électricité et mobilité). Les émissions résiduelles qui ne pourront pas être éliminées seront compensées dans des projets de capture et stockage du carbone.

L'objectif "net zéro" ne concerne que les infrastructures de l'EuroAirport - ce qui correspond à environ 3 % des émissions totales de la plateforme. Pour cela, l'EuroAirport poursuivra ses efforts visant à réduire les émissions de CO₂ de l'ensemble de la plateforme aéroportuaire en collaboration avec ses partenaires.

Concrètement, l'EuroAirport a formulé ses objectifs pour la réduction des émissions de CO₂ comme suit :

- Atteindre zéro émissions nettes d'ici 2030 pour ses propres infrastructures, en se concentrant sur :
 - Le remplacement du chauffage au gaz naturel du réseau de chaleur EAP par une chaufferie biomasse ;
 - La fourniture d'électricité « verte » 100% d'origine renouvelable européenne ;
 - Le remplacement progressif de la flotte de véhicules ;
 - La compensation des émissions résiduelles dans des projets de capture et stockage du carbone.
- Poursuivre, respectivement initier le cas échéant les démarches de réduction des émissions avec les partenaires de la plateforme aéroportuaire.

Directeur Général
Mathias SUHR



Directeur Général Adjoint
a. i. Philippe GAUTHIER

